

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

retraite mutualiste du combattant Question écrite n° 103220

### Texte de la question

M. Jean-Marie Binetruy souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur la revalorisation des retraites mutualistes des anciens combattants. Dans le contexte de préparation du projet de loi de finances pour 2007, il lui demande si le Gouvernement prévoit les crédits indispensables à la revalorisation du plafond majorable des rentes mutualistes, à hauteur de l'objectif de 130 points défini en 1996.

### Texte de la réponse

La loi n° 2002-1575 du 30 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003 a prévu, en son article 114, un relèvement exceptionnel du plafond majorable de la rente mutualiste, qui est passé de 115 à 122,5 points. L'augmentation substantielle du plafond majorable de 7,5 points en 2003, alors que par le passé elle n'était que de 5 points par an, a représenté un effort important sur le plan budgétaire. Depuis, 214 MEUR ont été inscrits dans la loi de finances pour 2006, soit une augmentation de 4,29 % par rapport à celle de 2005, qui prévoyait 205 MEUR pour financer la prise en charge de la participation de l'État. Cette dotation est en progression de 3,6 MEUR dans le projet de budget pour 2007, compte tenu de l'augmentation prévisionnelle du nombre des parties prenantes. La poursuite du relèvement de ce plafond figure au nombre des priorités du ministre délégué aux anciens combattants, mais sa réalisation reste tributaire des marges de progression budgétaires dont le caractère est très contraint et qui n'ont pas permis de retenir une telle mesure dans le projet de loi de finances pour 2007.

#### Données clés

Auteur: M. Jean-Marie Binetruy

Circonscription: Doubs (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 103220

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 5 septembre 2006, page 9257 **Réponse publiée le :** 21 novembre 2006, page 12131